Projet éducatif

Accueil de loisirs
« a cueillir »



COMMUNE DE TREVERIEN

2021

1- présentation de la structure

-la commune
-les périodes et horaires d'ouverture
-les locaux
-modalités d'inscription

2- valeurs et objectifs éducatifs

-rôle de l'accueil
-le rythme éducatif
-intentions éducatives

3-moyens mis en œuvres

-l'équipe éducative
-moyens techniques
-moyens administratifs
-les partenaires

1- présentation de la structure

La commune :

La commune de Trévérien compte 911 habitants (2021). Elle est située entre rennes et Saint-Malo et fait partie de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique. L'atout naturel de Trévérien est le canal d'Ille et Rance.

Le conseil municipal s'investit pleinement dans pleinement dans l'enfance et la jeunesse. En effet en 2016 le groupe scolaire a été agrandi et rénové. Aujourd'hui l'équipe municipale propose aux familles de la commune un nouveau service : un accueil de loisirs ouvert les mercredis et pendant les vacances.

Les périodes et horaires d'ouvertures :

La commune de Trévérien ouvre son accueil de loisirs les mercredis en période scolaire ainsi que pendant les vacances. Celui-ci accueille les enfants à partir de 3 ans et jusqu'à 12 ans de 7h30 à 19h00. Sa capacité d'accueil est de 39 enfants au maximum.

Les locaux :

La structure d'accueil se compose de plusieurs lieux :

- Un espace commun avec une partie polyvalente, permettant l'accueil, le regroupement et les activités (bricolage, art plastique, cuisine...)
- Une partie administrative avec un bureau de direction, infirmerie, vestiaire pour les animateurs.
- Un espace lecture (bibliothèque)
- Une salle de sieste avec blocs sanitaires
- Une pièce restauration (utilisé également par le groupe scolaire)

L'accueil de loisirs dispose également de deux grands espaces extérieurs avec deux grandes cours totalement closes, 1 grand préau fermé, un autre préau plus petit ouvert et un terrain multisports situé à proximité du centre de loisirs.

Modalités d'inscriptions :

L'inscription à l'ALSH est possible après avoir complété un dossier d'inscription (documents administratifs, fiche sanitaire, fiche famille et autorisations diverses).

Une inscription est validée après réception du dossier complet.

La version papier est disponible à la mairie et au centre de loisirs. La version PDF est disponible par mail animationperiscolairetreverien@gmail.com ou sur le site internet https://www.treverien.fr/.

2- valeurs et objectifs éducatifs

Rôle de l'accueil

Pour les enfants :

Chaque enfant ou jeune est accueilli de manière personnalisée, par un animateur à l'écoute, en facilitant l'échange et le dialogue.

Les enfants sont accompagnés et repartent de l'ALSH soit avec un responsable légal ou une personne nommée lors que l'inscription sur la fiche famille. Les enfants de 6 à 15 ans sont autorisés à rentrer seul par autorisation écrite du responsable légal ou personne mandatée sur la fiche famille. Pour un éventuel départ ou arrivée à horaires variables et /ou avec personne différente, une attestation écrite sur l'honneur avec justificatif sera demandée.

Pour les familles :

Accompagner les parents dans la gestion des temps libres de leur(s)enfant(s) c'est agir en faveur de la coéducation.

Dans ce sens, il convient de renforcer et ou conforter au mieux la place des familles, dans la réflexion, la participation et la co-construction des cadres importants pour l'enfant.

Les modalités d'accueil sont donc importantes pour l'ensemble des acteurs, familles et équipe éducative.

Les temps d'accueil et de départ permettent de nouer des relations constructives et de confiances entre les professionnels et les parents.

Le rythme éducatif :

Les cadres d'activités sont conçus de manière à être adaptés aux capacités et à l'âge des enfants et jeunes afin que chacun puisse participer.

Le rythme prend en compte la nature des activités proposées, les groupes d'âges, la saisonnalité et les moyens disponibles pour assurer la sécurité et le confort.

En fonction des groupes d'âges, les temps d'activités et de repos seront ajustés, avec pour les plus jeunes des activités plus courtes, alternées par des temps de repos plus fréquents. Pour les activités sportives, les équipes pédagogiques devront particulièrement veiller aux conditions dans lesquelles celle-ci seront mises en œuvre.

L’objectif est de veiller à ce que chaque enfant participe aux différentes activités proposées, dans un cadre éducatif, pour mettre en valeur des choses importantes comme l’entraide, le faire ensemble et la vie en collectivité.

Les intentions éducatives :

Le projet pédagogique est rédigé en fonction des intentions éducatives suivantes :

- Le rythme de l’enfant
- L’autonomie
- Le vivre ensemble
- L’environnement

Les intentions éducatives doivent être un axe important et prioritaire lors de l’élaboration du projet pédagogique avec les équipes d’animateurs. Toutes les actions menées sur le terrain devront donc répondre aux intentions éducatives ci-dessus.

3-moyens mis en œuvres

L'équipe éducative :

L'ensemble du personnel répond aux exigences réglementaires en matière de qualifications.

Les taux d'encadrement faisant l'objet d'une attention qualitative particulière pour renforcer l'approche éducative et apporter un confort pédagogique en situation d'animation.

Les taux d'encadrement sont :

- 1 animateur pour 8 mineurs âgés de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 mineurs âgés de plus de 6 ans

Moyens techniques

La municipalité veille à recruter en collaboration avec le directeur de l'ALSH des animateurs diplômés et ou stagiaires (cursus animation) tout en respectant les normes d'encadrement.

Des réunions sont organisées, conduites par la direction, pour assurer la fonctionnalité, initier de nouveaux projets, organiser les programmes d'animations et également les évaluer.

Des réunions bilans seront initiées par les élus afin d'échanger sur l'organisation de l'accueil de loisirs, la programmation des activités ou les besoins matériels.

Le directeur disposera d'un budget annuel spécifique pour assurer l'animation des projets pédagogiques, budget placé sous la responsabilité de la collectivité. Le suivi se fera ponctuellement entre le directeur de l'accueil de loisirs et la secrétaire générale de la mairie.

Moyens administratifs

Le directeur dépend hiérarchiquement du directeur des services administratifs de la commune. Des réunions et bilans se font régulièrement entre le directeur de l'ALSH et la direction des services de la mairie.

Les partenaires

Le projet éducatif compte plusieurs partenaires :

- Les familles, éléments majeurs de ce projet éducatif,
- Des partenaires institutionnels comme la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui sont des interlocuteurs privilégiés et des soutiens pour la mise en place des activités et des projets.